Communication avec un oncle en long séjour hôp

Par Visiteur

Bonjour, que faire pour continuer à avoir des contacts avec un oncle qui vit en long séjour depuis le décès de son épouse en février dernier. je réside en martinique et avait de leurs nouvelles pour le nouvel an et je les voyais une fois par an au 14 juillet. le seul contact est le téléphone . or sa belle soeur qui réside dans la même ville a commencé à lui supprimer le téléphone.elle ne voulait pas que je l'appelle car il n'avait paraît-il plus toute sa tête (ce qui était démenti par les infirmières)qui jusqu'à maintenant me le passait avec le portable. or vendredi on a refusé de me le passer en prétextant que je n'avais pas de contact suivi et qu'il ne voulait plus me parler.lorque nous sommes rentrés en métropole je suis allé lui rendre visite, il était content et a répondu aux questions sur sa vie à l'hôpital, ce qu'il faisait, ce qu'il n'aimait pas. C'est mon parrain et par ailleurs c'est le seul membre de ma famille qui me reste.Nous avons toujours été en bon terme.
J'ai vu sa belle soeur en juillet dernier, elle m'interdit d'avoir des contacts avec lui et s'étonnait que je prenne de ses nouvelles. c'est pénible.
merci d'avance pour votre réponse.

Par Visiteur

Chère madame,

le seul contact est le téléphone . or sa belle soeur qui réside dans la même ville a commencé à lui supprimer le téléphone.elle ne voulait pas que je l'appelle car il n'avait paraît-il plus toute sa tête (ce qui était démenti par les infirmières)qui jusqu'à maintenant me le passait avec le portable. or vendredi on a refusé de me le passer en prétextant que je n'avais pas de contact suivi et qu'il ne voulait plus me parler.lorque nous sommes rentrés en métropole je suis allé lui rendre visite, il était content et a répondu aux questions sur sa vie à l'hôpital, ce qu'il faisait, ce qu'il n'aimait pas. C'est mon parrain et par ailleurs c'est le seul membre de ma famille qui me reste.Nous avons toujours été en bon terme.
J'ai vu sa belle soeur en juillet dernier, elle m'interdit d'avoir des contacts avec lui et s'étonnait que je prenne de ses nouvelles. c'est pénible.

Je comprends bien que votre situation ne soit pas facile, mais si votre oncle n'a pas été placé sous tutelle et n'a pas toute sa tète, vous avez effectivement tout à fait le droit de voir ou de parler à votre oncle.

Mais la justice ne peut empêcher la belle soeur d'essayer d'empêcher certains contacts si elle est sur place et qu'elle a "le contrôle du téléphone".

Vous êtes dans une situation assez inextricable pour la justice: Vous demandez simplement à pouvoir lui téléphoner personne ne pourra vous assurer le plein exercice de ce droit tant que la belle soeur sera dans les "pates".

La meilleure chose à faire serait de ruser avec les infirmières pour essayer d'avoir votre parrain régulièrement au téléphone. A l'inverse, les infirmières n'ont pas le droit de vous faire systématiquement barrage si cela n'est pas justifié par l'intérêt du patient.

Très cordialement.